

édito

L'habitat coopératif : France, Suisse ... Ain

Ce n'est un secret pour personne : les français dépensent une part croissante de leur budget pour se loger.

Si l'habitat collectif est l'apanage des centres urbains, la maison individuelle apparaît comme majoritaire dans notre département.

Pour aussi respectable qu'elle soit, cette forme d'habitat pose néanmoins un certain nombre de questions comme la consommation de l'espace existant ou l'absence de sociabilité, en particulier avec le vieillissement de la population.

Mais il existe une forme d'habitat dont on ne parle pas, ou trop peu : l'habitat participatif ou coopératif.

Depuis la seconde guerre mondiale, l'Etat et les collectivités sont intervenus massivement dans le logement et ont ainsi freiné, peut-être de manière involontaire, le développement des aspirations de groupes d'habitants désireux de « mieux vivre ensemble ».

Le CAUE de l'Ain, dans le cadre de ses missions de sensibilisation et d'information, vous propose dans ce numéro de l'Echo un dossier sur cette forme particulière d'habitat, développée en Suisse voisine et dans l'Est de la France.

Deux projets sont en cours dans l'Ain, l'un à Bourg-en-Bresse et l'autre à Ferney-Voltaire. Le projet transfrontalier DévCoop, auquel les CAUE de l'Ain et de la Haute-Savoie participent, va relancer le projet de Ferney-Voltaire.

Nous vous invitons à venir en débattre lors du Salon de l'Habitat à Bourg-en-Bresse le lundi 7 octobre prochain et découvrir cette forme d'habitat via, notamment, les nouveaux dispositifs prévus par la loi sur le logement.

Par ailleurs, lors du prochain salon des maires qui se tiendra à Ainterexpo le 11 octobre, une convention de partenariat va être signée entre le CAUE et l'Association des maires de l'Ain, convention visant un objectif de conseil et de formation commun.

Le CAUE de l'Ain répond ainsi à sa mission première de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, en favorisant la participation du public.

Christophe FORTIN

Président du CAUE de l'Ain
Conseiller départemental
du canton d'Ambérieu-en-Bugey



entretien avec Bruno VAYSSIÈRE, architecte-urbaniste, professeur à l'université de Savoie

Où en est-on de l'habitat participatif et coopératif



« Il y a un problème de **définition de l'habitat participatif** en France. Quand on parle d'habitat participatif, on est très large, c'est l'habitat auquel les habitants participent pour la conception, tandis que les coopératives ont une définition plus restreinte. Pour les coopératives, la définition peut être très juridique, société de droit coopératif avec « une voix = une action » et où l'on ne récupère pas sa mise de fond ou sa plus-value; ce qui fait que pour la France, certains disent qu'il n'existe qu'une seule vraie coopérative à Toulon, alors que pour l'association faitière Habicoop à Lyon il en existe une cinquantaine en France.

L'habitat participatif existe, lui, depuis les années 60. Cela a commencé aux Etats Unis avec ce que l'on a appelé l'« advocacy planning ». En France il y a eu l'Alma-gare à Roubaix dans les années 71/72. Il y a déjà une longue histoire de l'habitat participatif - l'idée étant d'améliorer la conception ce qu'on appelle le processus de construction-conception - et le Plan construction porté par l'Etat a encouragé beaucoup d'expériences d'habitat participatif promues par le Ministère de l'Equipement à Paris.

Les coopératives elles mêmes sont plus un engagement de vraies structures coopératives de mise en commun, mais ce n'est pas non plus de l'habitat communautaire car les gens ne vivent pas forcément ensemble.

Si on met un curseur, l'habitat coopératif pourrait se situer entre l'habitat participatif très ouvert, et l'habitat communautaire au contraire très restreint.

Il se développe en France et à l'étranger, au travers d'ailleurs de l'association mondiale « UrbaMonde » à Genève qui fédère tous les pays intéressés par les coopératives. Lors de leurs assemblées générales, j'ai pu voir qu'il en existait beaucoup en Uruguay, un peu au Cambodge dans des immeubles réhabilités, mais traditionnellement les expériences d'habitat participatif, au sens le plus large, se trouvent dans les pays nordiques (Suède, Danemark), dès les années 30, et en général les pays anglo-saxons, sans les Etats-Unis qui ont fait autre chose (dont de l'auto-réhabilitation - le fameux « sweat act ») avec les populations noires dans les ghettos. Il y en a très peu dans les pays latins, contrairement à la Suisse et en Allemagne qui a d'ailleurs un énorme mouvement les « Bauen Gruppen » qui sont des associations d'habitants-constructeurs ayant le droit de faire de la plus-value (limitée par rapport à la plus-value traditionnelle).

En France, par effet de proximité, les territoires où se développent les coopératives, se situent en Alsace où l'on trouve une vraie tradition de patronat social un peu paternaliste, surtout Mulhouse, mais également Strasbourg. Dans le Genevois français, c'est plus difficile, idem dans l'Ain, le Doubs et le Jura. On en trouve dans des villes très écolo, comme Grenoble mais aussi Vaux en Velin, commune de gauche dure. Rhône-Alpes a été plutôt très porteur comme Rennes et Toulouse. A Paris intra-muros, c'est impossible pour l'instant pour des raisons foncières, mais également curieusement aussi en banlieue alors qu'il y a eu beaucoup de demandes d'habitat participatif.

On ne peut pas dire qu'en France ce soit très répandu aujourd'hui. Les freins et les difficultés pour les coopératives en France sont liés tout d'abord à un problème politique au sens central. On a vu les blocages de la loi Chalandon en 71 pour les garanties financières qui devaient être très fortes, qui ont mis les coopératives en dehors.

sommaire

Edito
Entretien P. 1

DOSSIER L'habitat participatif et coopératif P. 2-3

Habitat coopératif (suite) et Actualités P. 4

L'habitat participatif



Mais plus tôt déjà, en 1954, la création des HLM a expulsé les coopératives. Pourtant en 1900, des coopératives existaient en France (certaines parmi les cités-jardins, comme en Suisse ou au Pays Bas). En 1954, la CGT, puissant syndicat dans le monde du bâtiment comme dans les autres branches de l'industrie, a cassé les mouvements Castor qui étaient une forme d'habitat participatif. Ceci s'est poursuivi en 1971 avec la loi Chalandon, en voulant soit disant protéger les constructeurs de maisons individuelles, et puis avec la loi ALUR qui parle des coopératives en oubliant les garanties financières, ce qui est aberrant !

Au niveau local, les maires les premiers ont une grande timidité face aux coopératives, ce qui se comprend, car il faudrait du foncier bonifié, ce qui n'est pas évident, il faudrait aussi abonder pour les garanties financières. Mais le plus gros frein, de la part des élus locaux mais également de l'Etat central, réside dans le fait que la coopérative c'est du «bottom-up» issu de la base des populations concernées, donc participatif, ce sont les gens qui font l'aménagement. Or, pour tout le système de l'aménagement, cela vient d'en haut, on régule le territoire par des stratégies qui sont vécues d'en haut pour des raisons économiques et politiques complexes, donc, si on fait ça par le «bottom-up», il n'y a donc plus d'aménagement technocratique possible.

Ensuite, la question de la récupération de la plus-value chez les coopérateurs eux même est aussi un peu compliquée du côté français. Dans le Genevois français tant côté Pays de Gex que savoyard, comme beaucoup de gens travaillent en Suisse, ils ont les moyens, et rentrer dans une coopérative c'est aberrant quelque part dans une zone tendue de ne pas pouvoir récupérer du tout de plus-value.

Inversement, pourquoi, ça marche en Suisse ?

Il y a deux formules différentes.

A Zurich, on compte 30 % de coopératives dans le parc du logement et même 50% dans le parc social. Il existe à Zurich un vrai pouvoir municipal puisque chaque canton est indépendant. Il y a eu deux maires très forts et très puissants dans les années 80, et avant il y avait un mouvement de squat. On peut dire que quasiment 20% de la population était une gauche dure, alternative et c'est ce mouvement de squat qui a imposé de transformer les squats en coopératives. Sur le plan des stratégies territoriales, la ville de Zurich avait une énorme zone périphérique avec des friches ferroviaires. Ce sont ces friches qui ont été converties en coopératives sur des terrains bonifiés par la municipalité qui a pu prendre la tutelle foncière. Elles ne se situent pas du tout en centre-ville : on a fait même des coopératives énormes de 400 logements, ce qui est intéressant car ce sont de vrais quartiers. Zurich est un peu une exception dans le paysage suisse ; dans certains cantons en Suisse il n'y en a pas du tout ou très peu, comme à Fribourg.

A Genève, une des raisons pour laquelle la coopérative ne marche pas trop mal, c'est que 85% de la population est locataire. Les 15% des propriétaires sont très riches car une maison à Genève coûte entre deux et cinq millions d'euros ; donc payer un loyer de 1500 ou 2000 FS, ce n'est pas forcément de l'argent gâché. De fait à Genève, il y a tellement de locataires qu'être locataire a beaucoup de succès, avec des propriétaires essentiellement institutionnels telles pour les assurances ou des caisses de retraite ; à cause de la modération des loyers coopératifs on économise au final entre 20 et 30 % sur son loyer courant.

Qui cela concerne ?

Concernant la population des gens intéressés par la coopérative, on peut trouver des enseignants, des psychologues, des marginaux, des anciens squatteurs militants, car on sait que dans les coopératives, les gens votent à 90% écolo, ce qui fait, avec des élus verts, une population intéressante. Pour y arriver en France, il faudrait essayer de « banaliser », même si le mot est trop fort. On pourrait dire que c'est une forme d'habitat passionnant mais que ce n'est pas non plus la panacée. On pourrait peut-être arriver à 5 à 10% d'habitat coopératif mais pas plus.

Il y a aussi un autre obstacle, c'est qu'on parle beaucoup de parcours résidentiel, c'est à dire comment on change de logement. En France on peut changer de logement, même dans les secteurs tendus comme le Pays de Gex. A Genève on ne change jamais de logement car il n'y en a aucun marché du logement, donc avec la coopérative on est scotché au logement encore plus....

Sans parler des recompositions familiales, de la mobilité du travail, bref le coopératif n'est pas facile dans notre système économique-social français, alors qu'en Suisse ça marche mieux, mais ils sont protestants, plus enclins à composer d'une manière communautaire.

Sans conclure, ce qui serait présomptueux aujourd'hui (notre contrat de recherche se termine dans 12 mois), ne faudrait-il pas proposer aussi une **bourse coopérative internationale ou européenne** pour relancer ce projet qui devrait avoir un avenir certain dans le contexte social actuel si l'on arrive à produire de la mobilité dans les parcours résidentiels ?».

Dans l'Ain, des initiatives d'habitats participatifs ou coopératifs sont menées. A Ferney-Voltaire, le projet «des Amitoyens» initiés par la municipalité voilà plus de dix ans, n'a pu aboutir aujourd'hui. Un autre projet d'habitat participatif à Bourg-en-Bresse est en cours actuellement.

Les Amitoyens à Ferney Voltaire

Le projet des Amitoyens est né après les élections en 2008 à l'initiative de la municipalité qui proposait de mettre un terrain communal à disposition du projet. L'initiative a également eu le soutien de la communauté de communes depuis le début. Un week-end de séminaire pour expliquer et susciter l'intérêt de l'habitat coopératif, organisé par la mairie, a permis d'attirer entre 20 et 30 personnes intéressées. Des visites d'opérations à Genève ont été mis en place.

Un groupe d'habitants s'est alors constitué et s'est régulièrement réuni. Il est composé de gens plutôt «écolo», qui remettent en question le mode de vie avec le chacun chez soi, des gens qui veulent un mode de vie respectueux de l'environnement et avec une convivialité et des relations sociales plus riches que dans un immeuble classique, avec une certaine mixité sociale, générationnel et internationale.

Le fonctionnement du groupe est assez vite apparu difficile, entraînant une instabilité et des tensions. Un professionnel puis un coach sont missionnés tour à tour pour tenter de régler ces difficultés. Malgré l'aide apportée sur la manière de fonctionner entre les habitants au sein du groupe ou pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, des difficultés persistent sur le montage juridique en particulier.

Après les élections municipales de 2014, la nouvelle municipalité n'a pas souhaité poursuivre ce projet et le terrain, initialement réservé pour le projet, a été vendu pour un projet immobilier classique.

Les difficultés qui n'ont pas permis au projet d'aboutir à ce



jour sont dues, en partie, aux problèmes de fonctionnement du groupe. A cela vient s'ajouter un étalement dans le temps, les gens s'épuisent, les besoins des participants changent (structure de la famille, âge...). Dans le groupe des Amitoyens, très peu de participants du départ sont encore présents. Le projet de coopérative d'habitat est compliqué et demande des compétences financières, juridiques, voire architecturales que beaucoup n'ont pas.

Dans le cadre d'un projet Interreg DévCoop, un nouveau projet de coopérative d'habitat sera lancé sur la commune de Ferney-Voltaire.



Beaucoup de gens ont un rêve utopique mais pour monter ce type de projet, il faut vouloir travailler ensemble, passer du temps et se former... On a besoin de compétences, on peut les acquérir, mais si ça repose sur trop peu de personnes, ça devient trop lourd... et là on a besoin d'un professionnel.

Christine FRANQUET, ancienne Adjointe à la mairie de Ferney-Voltaire et membre du groupe des Amitoyens depuis 2017

«Le Verger» à Bourg-en-Bresse

L'idée d'un projet d'habitat participatif germe en 2012, porté par un noyau de personnes autour de valeurs fortes : écologie, mixité intergénérationnelle, solidarité,... En 2016, le groupe d'habitants crée une association «habitat participatif burgien» et recrute un Assistant à maîtrise d'ouvrage «Habitat et Partage».

Retenu sur concours organisé par l'AMO en 2017, le Cabinet Jaques Gerbe Architecte s'est engagé sur ce projet d'habitat participatif initié sur Bourg-en-Bresse. Dès l'entretien, l'importance du facteur « humain » s'est fait ressentir.

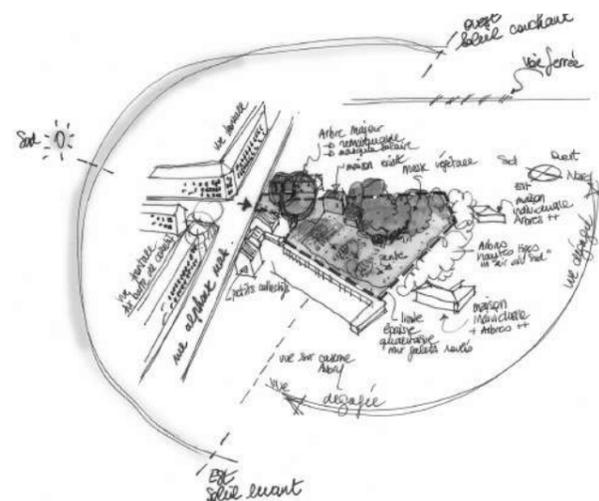
Des ateliers ont été mis en place avec l'architecte autour d'une maquette du site, pour appréhender le terrain, expliquer le projet et aussi évacuer certaines propositions.

Le programme comprend 11 logements du T2 pour une personne au T4 pour une famille, conçus en fonction des besoins et désirs des familles. Chaque logement dispose d'une pièce « chambre diffuse » (chambre d'amis, bureau, ...), avec un accès supplémentaire vers l'extérieur, et mise à disposition « au besoin » pour le groupe.

Dans le bâtiment, des pièces communes sont prévues. Il s'agit de salle pour les réunions du groupe ou de famille, rangement, stockage, ateliers, buanderie, cellier mais également une salle

« zen » pour la détente, et d'autres dont l'usage reste à définir : salle de sport ou bibliothèque, frigo partagé,... L'idée est de mettre en commun et regrouper les usages peu fréquents dans l'année. Même au niveau des voitures, un partage des véhicules est envisagé.

Aujourd'hui, le projet est au stade de l'Avant-projet Définitif, mais le groupe n'est pas encore entièrement constitué.



En tant qu'architecte, c'est un projet très agréable et régénérant, dont le fond et la forme sont différents des autres.

Il y a une éthique de vie et une volonté de vivre pour et par le groupe, où l'humain est encore plus au centre... Les habitants arrivent à concilier leur projet individuel pour aller vers le projet collectif...

Véronique DURAFOUR-SORO, Architecte en charge du projet à l'Agence Gerbe à Bourg-en-Bresse



Il existe en Suisse voisine, et en particulier à Berne, de nombreuses réalisations d'habitat participatif et coopératif. Elles résultent de l'action militante à la fin des années 50, d'architectes, d'urbanistes et de sociologues qui ont engagé des projets innovants. Ces réalisations aujourd'hui, sont des références architecturales et urbaines qui ont été largement visitées et publiées. Nous présentons ici deux des réalisations de l'Atelier 5 à HELEN en 1955 et THALMATT en 1967.

L'Atelier 5

L'Atelier 5 est fondé en 1955 à Berne par cinq jeunes architectes : Erwin FRITZ, Samuel GERBER, Rolf HESTERBERG, Hans HOSTETTLER et Alfredo PINI.

Ils partagent une même admiration pour les oeuvres de Le Corbusier. La reconnaissance d'un

même maître et l'adoption d'un langage commun ont immédiatement donné sa cohérence et sa spécificité à la production de l'Atelier 5.

Niklaus MORGENHALER, en 1956, et Fritz THORMANN, en 1959, rejoignent le groupe fondateur. Au cours des quarante six années

d'activités, l'équipe animant l'Atelier 5 s'est modifiée, des architectes collaborateurs sont devenus partenaires. L'année 1997 marque un tournant puisque dès lors plus aucun des architectes fondateurs n'exerce à l'Atelier 5.

L'équipe d'architectes partenaires poursuit

l'activité de l'Atelier 5 dans l'esprit de conceptions architecturales qui ont fait sa renommée : la construction d'ensembles d'habitations offrant un équilibre entre vie collective et habitation individuelle, entre architecture et nature, constitue un fil conducteur dans l'activité de l'Atelier 5.

Halen (1955-1961)

Un esprit de discipline et de systématisation a présidé à la planification de cette cité dont l'idée maîtresse a été de concentrer au maximum sur le terrain l'ensemble des unités d'habitation.

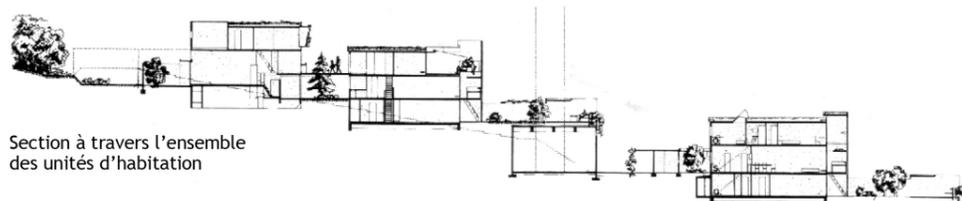
La construction des deux types de maisons (de 4 et 5 m de largeur) disposées sur trois étages a été élaborée selon les principes très stricts d'économie et de simplicité. Tout a été entrepris pour préserver l'intimité des espaces intérieurs et extérieurs des regards indiscrets et assurer une isolation phonique parfaite de chaque habitation.

Un vaste garage extérieur canalise les voitures, les ruelles de la cité étant réservées aux piétons.

Seul l'axe principal permet un service de livraison restreint.

La collectivité est le thème central de la cité de Halen, chaque habitant acquiert en copropriété, en plus de sa maison, un 79^{ème} de la totalité du site et de ses équipements.

Qu'est-ce que «Halen»? C'est l'avantage d'une occupation économe du terrain, un ensemble d'habitation fonctionnel, rationnel et quasiment urbain, une protection absolue du domaine privé, une interdiction de construire à long terme, des équipements communautaires vastes et nombreux grâce à la contribution de chacun.



Section à travers l'ensemble des unités d'habitation



Vue générale

Thalmatt 1 (1967-1974)

Les 18 maisons, élaborées selon les programmes de maîtres d'oeuvre distincts, sont regroupées en un ensemble unique.

Le fait de souscrire à des conceptions très personnelles de l'habitat, avec pour résultat une certaine disparité dans la réalisation, ne nuit en rien à la cohérence de la cité.

Une double rangée de maisons - de trois étages pour la rangée supérieure, de deux étages pour la rangée inférieure - s'ordonne autour d'une petite place. Un chemin pour piétons partiellement couvert les relie.

Les unités sont juxtaposées et non superposées. Chaque maison est taillée aux mesures du client.

Décoration intérieure, couleurs, traitement des surfaces différeront en conséquence.

Extérieurement cependant, cet habitat obéit à un principe d'uniformité. Des extensions sont possibles en utilisant des volumes construits non aménagés.



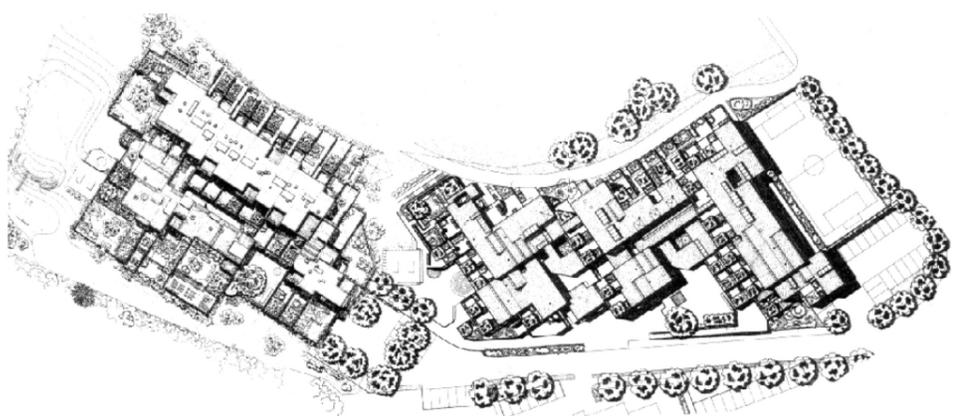
Thalmatt 2 (1981-1985)

Un ensemble de 36 unités d'habitations a été constitué à l'intérieur d'une trame à trois dimensions. Les cubes 5x5x2,7 m se prêtent à la composition de divers programmes : maisons de petites, moyennes et grandes dimensions.

Chaque acheteur choisit, avec l'aide des concepteurs, la maison correspondant à ses possibilités et à ses aspirations. Avec lui et pour lui, les maîtres d'oeuvre étudient les compléments réalisables dans ce cadre fixé d'avance. La trame de base permet de tenir compte des particularités de la situation et de l'orientation de chaque maison.

Chaque unité d'habitation comprend un espace extérieur abrité et un accès individuel (il n'y a pas de cages d'escalier dans l'ensemble). Du

fait que les espaces intérieurs et extérieurs sont systématiquement protégés et que l'implantation elle-même est dense, les chemins et places présentent la plus grande variété.



Plan des sites de Thalmatt 1 (à gauche) et Thalmatt 2 (à droite)



AINterpros bâtiment durable

Une conférence sur l'habitat participatif et coopératif est organisée, dans le cadre du salon de l'habitat de Bourg-en-Bresse, le **lundi 7 octobre à 10h à Ainterexpo**. Des professionnels venus de Suisse et de départements voisins partageront leurs retours d'expériences et présenteront des initiatives en cours pour aider à développer ce mode d'habitat.

Des habitants qui s'engagent dans un projet d'habitat coopératif, nous feront découvrir leur projet, leurs motivations pour se lancer dans cette aventure, mais aussi leurs difficultés.



Salon des Maires 2019

Le CAUE de l'Ain participera au prochain salon des maires le **Vendredi 11 octobre** prochain à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse, au côté de l'ALEC, l'ADIA et SOLIHA.

A cette occasion, une convention de partenariat entre le CAUE et l'association des Maires de l'Ain, sera officiellement signée, permettant d'afficher les engagements des deux parties en matière d'aménagement du territoire. L'objectif est de mettre en oeuvre des outils et moyens communs afin d'aider les maires, et tous les élus des communes et intercommunalités, à mieux définir et réaliser leurs objectifs.



Palmarès Valeurs d'exemples®

La première édition du Palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement intitulé Valeurs d'exemples®, organisée par l'Union régionale des CAUE de la Région Auvergne Rhône Alpes, a mobilisé plus de 1 000 professionnels, durant 3 mois d'appels à candidature, pour proposer plus de 400 candidatures.

Les comités de sélection départementaux en ont sélectionnés 78 !

Dans l'Ain, le bâtiment de la **Passerelle à Trévoux** a été retenu par le jury au niveau départemental puis régional. La remise des prix pour l'ensemble des lauréats aura lieu le **Vendredi 18 Octobre à l'Ecole centrale de Lyon**.



découvrir

«Ilôt de l'église à Chalamont»

Cette opération se situe au centre historique de Chalamont. L'opérateur Dynacité, maître d'ouvrage, a organisé un concours de concepteurs avec un cahier des charges visant la requalification et la revitalisation du site.

La réponse urbaine et architecturale de l'Atelier Mégard avec logements et commerces, permet de conserver la densité de l'ilôt, de mettre en valeur les remparts, de gérer les espaces libres, en intégrant circulation automobile et stationnements. Elle propose un projet liant habilement le bâti existant à l'architecture remarquable, à un ensemble contemporain revisitant les caractéristiques de cette architecture.



Photo Aline Périer

Pour en savoir plus ou découvrir d'autres bâtiments rendez-vous sur l'**Observatoire des CAUE** (www.caue-observatoire.fr).

Un projet transfrontalier : DEVCOOP

Le Projet DevCoop ambitionne de promouvoir le **D**éveloppement des **C**oopératives de logements dans le territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Le projet est une démarche partenariale réunissant des représentants des milieux académiques, des collectivités publiques et des acteurs privés : l'université de Genève, la HES-SO Genève, l'HEPIA, la HETS, l'Université Savoie-Mont-Blanc, les bureaux d'urbanisme et architecture urbanité(s) à Genève, De Jong à Annecy, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Savoie et de l'Ain (CAUE 74 et 01), l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74), l'Assemblée régionale de coopération (ARC) du Genevois français et les services de la ville de Nyon.

Les coopératives d'habitants, modèle largement expérimenté en Suisse, pourraient être une alternative aux modes d'habiter conventionnels français en réinterrogeant la question du vivre ensemble, le mode d'habiter, de concevoir un quartier... tout en évitant la spéculation foncière.

Le territoire franco-valdo-genevois, de part son attractivité, subit une forte croissance démographique ainsi qu'une spéculation immobilière qui entraînent des problèmes sur le logement. DevCoop s'inscrit dans une démarche où les partenaires visent la promotion des coopératives d'habitants. Il a pour double objectif de constituer un espace de dialogue transfrontalier et d'initier un programme de réalisations.

Au niveau local, l'habitat participatif permet la mise en place de partenariats durables entre les collectivités et les habitants et peut apporter des réponses innovantes aux défis sociaux, économiques et environnementaux, notamment en matière de mobilisation et gestion du foncier.

Ce type de promotion peut apporter une plus-value à la cohésion sociale dans les futurs écoquartiers et produire des logements abordables soustraits à la spéculation.



Logement coopératif «Mehr als Wohnen» à Zurich

Le projet s'inscrit pleinement dans une stratégie de développement durable s'appuyant sur ses trois piliers fondamentaux :

- Au niveau **économique**, il s'agit de faciliter le développement d'une filière économique qui promeut un modèle d'habitat plus durable, permettant aux ménages de se loger mieux, dans un rapport qualité-prix plus avantageux et totalement transparent.

- Au niveau **social**, il s'agit de rendre l'initiative à l'habitant en lui permettant de devenir acteur de la fabrication de son immeuble et de son quartier indépendamment des conditions de ressources.

- Dans le **domaine environnement**, il s'agit de favoriser un modèle de développement plus vertueux, car plus économe des ressources, notamment en foncier et en énergie. Il s'agit aussi de promouvoir la qualité architecturale, constructive et urbanistique des opérations de logement, de leur environnement direct et de leur articulation au tissu urbain au bénéfice des habitants et du développement durable du territoire.

La recherche-action proposée vise à mettre en place une démarche commune France-Suisse pour promouvoir le logement coopératif, identifier les blocages présents de chaque côté et engager un certain nombre d'opérations pilotes sur territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Dans l'Ain et plus particulièrement dans le Pays de Gex, DevCoop est l'opportunité d'expérimenter ce modèle. Ce projet est destiné à toutes les personnes désireuses de partager les futures valeurs de la coopérative.



Habitat participatif Eco-logis à Strasbourg



Organisme soutenu par le Département de l'Ain



34 rue Général Delestrait - 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 21 11 31
Email : contact@caue-ain.com
Site internet : www.caue01.org

